

Schéma de passation 2022-2024 **ENCODEUR.EUSE DE DONNÉES**

Lorsque l'accès à la **phase 3** est accordé par le conseil de classe, l'élève entre dans un nouveau processus d'apprentissage qu'on appelle « schéma de passation ». Ce dispositif met en place les épreuves de qualification, il balise le parcours de l'élève vers son certificat de qualification spécifique (CQS). Au terme de la 3^e phase, le jury délivre le CQS en fonction de l'acquisition par l'élève des compétences à maîtriser dans l'exercice du métier.

2022-2023										2023-2024										Prolongation			
sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avril	mai	juin	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avril	mai	juin	sept	oct	nov	déc
						STAGE						STAGE				STAGE							
					EQ1				EQ2					EQ3				EQ4	EQ5				
																		JURY DE QUALIFICATION					

Stages : les stages de « pratique accompagnée » et de « pratique en responsabilité » sont formatifs et obligatoires.

-> 1er stage en fin de phase 2, 2e stage en début de phase 3, 3e et 4e stage en fin de phase 3. Ils varient entre 3 à 4 semaines minimum.

EQ : les épreuves de qualification sont certificatives et conduisent au certificat de qualification. Le schéma prévoit de 3 à 5 épreuves qui prennent la forme de situations d'intégration professionnellement significatives (SIPS). Le processus d'apprentissage peut varier d'un élève à l'autre, le parcours qualifiant aussi. Pour cette raison le **PIA** de l'élève sera adapté selon ses potentialités.

